

2025-04-02-N03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 19

Nomenclature : 7.1.1.2.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le mercredi 2 avril 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Dominique NOGUÉS, Adjointe au Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2025

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : BOUTELLIER Jean-Pierre, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, GARSAU Jacques, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

DEDOURGE Anne-Marie à DOUFFIAGUES Jocelyne,
THAMI Halima à BIENAIMÉ Régis,
PINELL Daniel à VIDAL Sylvie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

COMMUNE. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Le Maire,

Informe qu'au terme d'une expérimentation par certaines collectivités, l'article 205 de la loi de finances 2024 généralise le Compte Financier Unique (C.F.U.) au plus tard sur le budget 2027 portant sur l'exercice 2026,

Précise que le C.F.U. constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif (C.A.) et au compte de gestion,

Fait part que le Gouvernement a souhaité, au travers du C.F.U. favoriser la transparence financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives,

Rappelle que, par délibération 2022-11-29-N01 du 29 novembre 2022 du Conseil Municipal, la Commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Rappelle que, par délibération 2023-03-22-N05 du 22 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le règlement budgétaire et financière relative à la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Accusé de réception en préfecture
06821561008 20250402 2025-04-02-N03-54
Date de télétransmission : 16/04/2025
06821561008 20250402 2025-04-02-N03-54

Le Maire devant quitter la salle des débats lors de la mise au vote du Compte Financier Unique,

NOGUÈS Dominique est élue Présidente de séance,

Le Conseil Municipal,

OUI le Président de Séance,

Après en avoir délibéré, avec

9 voix pour (Boher Monique, Cabrera Christine, Cognard Sébastien, Escalais-Vergnettes Nathalie, Forasté Guy, Forcade Claude, L'Houé Yann, Nogués Dominique, Petit Vivien),

et

10 absentions (Régis Bienaimé, Anne-Marie Dedourge (procuration à Jocelyne Douffiagues), Douffiagues Jocelyne, Cécile Quintus, René Lukaszewski, Daniel Pinell (procuration à Sylvie Vidal), Joseph Noguera, Sylvie Vidal, Senyarich Olivier, Thami Halima (procuration à Régis Bienaimé)),

PREND ACTE que les comptes dégagent les résultats suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes réalisées	1 399 173,55 €	4 206 321,08 €
Dépenses réalisées	1 062 916,85 €	3 518 699,13 €
Solde des réalisations de l'exercice	336 256,70 €	687 621,95 €

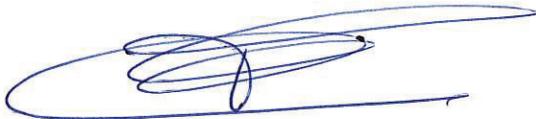
APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le

16 AVR. 2025

Le Maire

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

* Informe que le présent acte peut faire l'objet :

☞ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

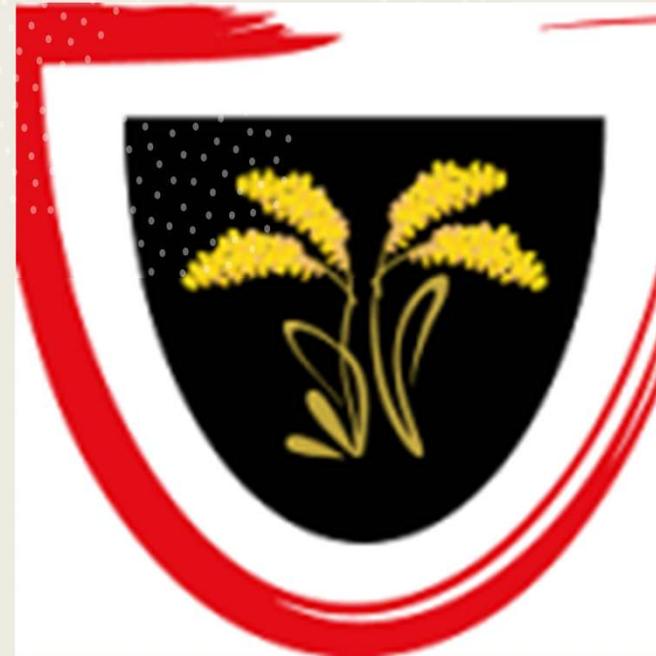
☞ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois à compter de la réception en préfecture de son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 17.04.2025

Notifié le

Adressé de réception en préfecture le 16/04/2025 à 10h03
1036-Z-16601088-20250402-2025-04-02-N03-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE 2024/2025



VILLE DE
MILLAS

CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

DONNEES DDFIP			PART DES FOYERS NON IMPOSABLES				REVENU FISCAL MOYEN PAR FOYER			
ANNEES	POPULATION	NOMBRE FOYERS FISCAUX	MILLAS	MOYENNE DEPARTEMENTALE	MOYENNE REGIONALE	MOYENNE NATIONALE	MILLAS	MOYENNE DEPARTEMENTALE	MOYENNE REGIONALE	MOYENNE NATIONALE
2021	4 340	2 485	60,40%	55,20%	51,60%	48,40%	21 040,00	23 368,00	26 171,00	28 121,00
2022	4 333	2 536	66,50%	61,60%	57,50%	53,70%	21 538,00	22 880,00	26 153,00	28 454,00
2023	4 324	2 593	66,90%	61,00%	57,00%	53,10%	21 634,00	24 258,00	27 316,00	29 779,00

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Dépenses de fonctionnement : 3 518 699€

dont 1 870 323€ de charges de personnel
représentant 53% des dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 4 206 321€

dont 2 349 851€ d'impôts locaux

Dépenses d'investissement : 1 062 916€

Dont 540 332€ remboursement emprunts

Recettes d'investissement : 1 399 173€

BUDGET PRINCIPAL 2025

Dépenses de fonctionnement : 4 104 798,25€

dont 1 970 000€ de charges de personnel
représentant 48% des dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 5 118 771,26€

dont 2 349 000€ d'impôts locaux

Dépenses investissement : 2 722 519,30€

Dont 540 500€ remboursement emprunts

Recettes investissement : 2 967 700,01€

Document certifié par le préfet de la région Île-de-France
066-210601088-20250402-2025-0402-NO3-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

CFU EAU POTABLE 2024

Dépenses de fonctionnement : 526 011€

dont 174 624€ de charges de personnel
représentant 33,19% des dépenses de
fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 498 113€

Dépenses d'investissement : 309 582€

Dont 46 089€ remboursement emprunts

Recettes d'investissement : 225 567€

BUDGET EAU POTABLE 2025

Dépenses de fonctionnement : 740 048,24€

(dont 96 218,60 de virement à la section d'invt)

dont 204 000€ de charges de personnel représentant
28,53% des dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 740 048,24€

Dépenses investissement : 333 904,24€

Dont 47 000,00€ remboursement emprunts

Recettes investissement : 333 904,24€

(dont 96 218,60 de virement de la section de fonct)

Compte de gestion en préfecture
06621660188-20250402-2025-04-02-N03-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CFU ASSAINISSEMENT 2024

Dépenses de fonctionnement : 346 995€

Recettes de fonctionnement : 418 142€

Dépenses d'investissement : 205 522€

Dont 107 417€ remboursement emprunts

Recettes d'investissement : 328 506€

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Dépenses de fonctionnement : 728 935,28€

(dont 59 620,93 de virement à la section d'invt)

dont 125 200€ de charges de personnel représentant
17,17% des dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 728 935,28€

Dépenses investissement : 300 750,99€

Dont 79 000€ remboursement emprunts

Recettes investissement : 300 750,99€

(dont 59 620,93 de virement de la section de fonct)

Accompagné de l'engagement préalable
06621660188-20250402-2025-04-02-N03-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CUMULES

CFU CUMULES 2024

Dépenses de fonctionnement : 4 391 705€

dont 2 044 947€ de charges de personnel
représentant 46,56% des dépenses de
fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 5 132 576€

dont 2 349 851€ d'impôts locaux

Dépenses d'investissement : 1 578 020€

Dont 693 838€ remboursement emprunts

Recettes d'investissement : 1 953 246€

BUDGETS CUMULES 2025

Dépenses de fonctionnement : 5 573 781,77€

dont 2 299 200€ de charges de personnel
représentant 41,25% des dépenses de
fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 6 587 754,78€

Dépenses investissement : 3 357 174,53€

Dont 666 500€ remboursement emprunts

Recettes investissement : 3 602 355,24€

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250402-2025-04-02-N03-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

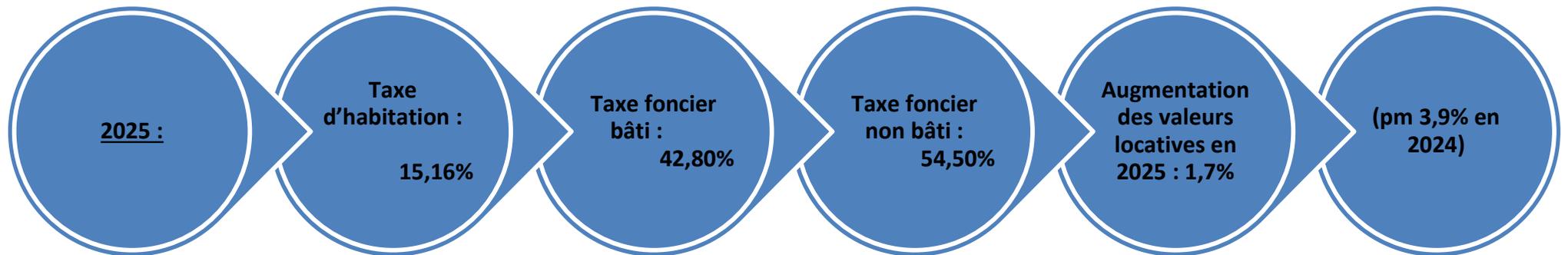
TAUX D'IMPOSITION

2024 :

Taxe d'habitation :	15,16%
Taxe foncier bâti :	42,80%
Taxe foncier non bâti :	54,50%

En 2021, Le taux foncier bâti commune et département ont été cumulés.

Les taux foncier non bâti et habitation n'ont pas augmenté depuis 2018.



RATIOS FINANCIERS 2024

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	766
2. Produits des impositions directes/population	539
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	964
4. Dépenses d'équipement brute/population	116
5. Encours de dette/population	1 951
6. Dotation globale de fonctionnement/population	273
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56%
8. Potentiel fiscal par habitants	646
9. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	92%
10. Dépenses d'équipement brute/recettes réelles de fonctionnement	12%
11. En cours de dette/recettes réelles de fonctionnement	202%
DRF	3 340 111
RRF	4 206 321
EPARGNE NETTE	325 878
TAUX EPARGNE BRUTE	20,59%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	9,82 ans

ETAT DU PERSONNEL 2024

Total des emplois permanents titulaires temps complet et non complet	39
Temps complet	38
Filière administrative	8
Attaché principal	0
Attaché territorial	2
Rédacteur principal de 1er classe	1
Rédacteur principal de 2ème classe	0
Rédacteur territorial	0
Adjoint ad. Principal de 1er classe	2
Adjoint ad. Principal de 2ème classe	1
Adjoint administratif	2
Filière technique	23
Technicien principal de 1er classe	0
Technicien principal de 2ème classe	1
Technicien territorial	0
Agent de maitrise principal	4
Agent de maitrise	1
Adjoint technique principal 1er classe	3
Adjoint technique principal 2ème classe	3
Adjoint technique	11
Filière médico-sociale	3
A.T.S.E.M. principal 1ère classe	3
Filière Police Municipale	4
Brigadier chef principal de police municipale	2
Gardien-Brigadier de police municipale	2
Temps non complet	1
Filière technique	1
Adjoint technique à 28/35ème	1
Filière culturelle	0
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1er classe à 18/20ème	0

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250402-2025-04-02-N03-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Total des emplois non permanents et non titulaires temps complet et non complet	1
Temps complet	0
Filière Administrative	0
Adjoint administratif	0
Filière Technique	0
Adjoint technique	0
Temps non complet	1
Filière technique	1
Adjoint Technique	0
Adjoint Technique à 17,30/35ème	1

39 agents statutaires auxquels il convient de rajouter 1 CDD ainsi qu'1 apprenti et 1 agent PEC soit un total de **42 agents**

(pm en 2023, il y avait 40 agents dont 37 agents statutaires, 2 CDD et 1 apprenti)

Les 2 agents CDD ont été stagiairisés, 2 recrutements PM ont eu lieu, 1 recrutement CDD pour les canaux moitié avec l'ASA, 1 PEC recruté et 4 départs à la retraite sur l'année 2024.